

Cahier de doléances du Tiers État de Manéhouville (Seine Maritime)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances que représentent les habitants de la paroisse de Manéhouville.

Dieu ayant donné, l'année dernière, des temps bien fâcheux, que l'on a eu beaucoup de peine à ensemercer les blés, rapport à l'abondance des eaux, et, quand les blés sont venus à monter, la grande abondance de pluie et des orages les ont rompus et empêchés de venir en maturité, comme à l'ordinaire, ce qui a rendu la récolte très légère et mal grenue, qui met beaucoup de personnes dans la nécessité d'en acheter, dont le prix, où il est monté, met une infinité de personnes dans la nécessité de mendier, outre les pauvres ordinaires, et les met dans l'impuissance de payer les deniers royaux qui sont montés depuis plusieurs années par de nouveaux impôts.

Le commerce, languissant depuis plusieurs années, les commerçants et fabricants ne pouvant plus débiter leur marchandise qu'à leur perte et dommage, met un grand nombre d'ouvriers dans le cas de ne plus trouver d'ouvrage pour gagner leur vie, ce qui les met dans une grande disette et les oblige de mendier.

Le public désirait faire la corvée des chemins de ses mains, comme autrefois, étant obligé aujourd'hui de payer aux entrepreneurs des sommes extraordinaires et ne font l'ouvrage imparfaite.

Que les pigeons font un tort considérable dans les campagnes pendant plusieurs saisons de l'année, qu'il serait nécessaire de les supprimer ou de les renfermer pendant ces saisons.

Que les conservateurs des terres de MM. les seigneurs, n'étant pas suffisants pour détruire le grand nombre de gibier et surtout de lapin, qui cause un dommage considérable dans les campagnes, dont les seigneurs font des remises pour la conservation de leur gibier.

Que si les aides et gabelles étaient supprimées, le peuple serait déchargé de tribut fort gênant, et cependant, Sa Majesté ne souffrirait aucun dommage.

Ce que nous avons fait et arrêté tous, en état de communauté, ce 8 mars 1789.